



16ème législature

Question N° : 12453	De M. Damien Abad (Renaissance - Ain)	Question écrite
Ministère interrogé > Petites et moyennes entreprises, commerce, artisanat et tourisme		Ministère attributaire > Entreprises, tourisme et consommation
Rubrique > tourisme et loisirs	Tête d'analyse > Avenir du camping en France	Analyse > Avenir du camping en France.
Question publiée au JO le : 24/10/2023 Date de changement d'attribution : 23/04/2024 Date de renouvellement : 06/02/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Damien Abad attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme, sur l'avenir du *camping* en France. Au fil des années, il a été constaté une diminution significative du nombre d'emplacements nus au profit des emplacements locatifs. Le *camping* constitue une part essentielle du patrimoine touristique français. Les évolutions et l'élargissement de l'offre en *mobil homes*, ainsi que l'amélioration de la qualité des *campings* sont bien entendu nécessaires. Cette transformation rapide et significative remet en question l'essence même du *camping* et suscite des inquiétudes quant à son devenir. Par conséquent, il aimerait être informé des actions que le Gouvernement compte entreprendre pour permettre un nombre minimum d'emplacements nus afin de préserver la diversité des profils des campeurs.